



Rapport annuel 2022

EPSENS EQUILIBRE ISR SOLIDAIRE



SOMMAIRE

SYNTHESE DU FONDS AU 30/12/2022	5
OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	6
PROFIL DE RISQUE ET RENDEMENT	6

GESTION FINANCIERE..... 7

EVOLUTION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE.....	8
PERFORMANCES DU FONDS	8
ANALYSE DU RISQUE	8
REPARTITION PAR SUPPORT	9
ALLOCATION D'ACTIF.....	9
REPARTITION SECTORIELLE HORS OPC EN %	9
REPARTITION PAR NOTATION EN % DE L'ACTIF.....	9
REPARTITION PAR TRANCHE DE MATURITE EN % DE L'ACTIF.....	10
REPARTITION PAR TYPE D'EMETTEUR EN % DE L'ACTIF.....	10
PRINCIPAUX MOUVEMENTS DU FONDS	10
CONJONCTURE ECONOMIQUE.....	11
MOT DU GERANT	16
AUTRES INFORMATIONS	17
INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE	20
INVESTISSEMENT SOLIDAIRE.....	23
POURCENTAGE OPC INTERNE	24
ACTIF MOYEN.....	24
TABEAU RECAPITULATIF DES FRAIS FACTURES AU COURS DU DERNIER EXERCICE.....	24
ANNEXE SFDR.....	25

ETATS FINANCIERS 35

SYNTHESE DU FONDS AU 30/12/2022



DATE D'AGREMENT AMF : 05/01/1995

DUREE RECOMMANDEE DE PLACEMENT :
> 5 ans

FORME JURIDIQUE : FCPE

FONDS MULTI-PARTS : OUI

CLASSIFICATION : Fonds mixte

N°AMF : FCE19950001

DEVISE : Euro

COMMISSAIRE AUX COMPTES :
KPMG AUDIT

INDICE DE REFERENCE :
50% MSCI EMU NR EUR
50% Bloomberg Euro-Aggregate: 5-7 Year

CHIFFRES CLES

> **Actif net du portefeuille :** 177,01 M€

> **Actif net de la part A :** 173,70 M€
Valeur liquidative de la part A : 57,301 €
+ *haut sur 12 mois :* 65,501 €
+ *bas sur 12 mois :* 53,816 €

> **Actif net de la part B :** 3,31 M€
Valeur liquidative de la part B : 9,539 €
+ *haut sur 12 mois :* 10,824 €
+ *bas sur 12 mois :* 8,942 €

FREQUENCE DE VALORISATION : Quotidienne en
cours de clôture

VALORISATEUR : CACEIS

SOCIETE DE GESTION :

SIENNA GESTION
18 rue de Courcelles
75008 Paris
www.sienna-gestion.com

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Description des Objectifs et de la politique d'investissement :
EPSENS EQUILIBRE ISR SOLIDAIRE est un FCPE multi-actifs (actions, obligations, monétaires). Il est géré de façon discrétionnaire des actifs financiers français et étrangers (valeurs mobilières et instruments financiers à terme).
Le Fonds a pour objectif de gestion d'obtenir, sur sa durée de placement recommandée de 5 ans minimum, une performance nette de frais de gestion au moins égale à celle de son indicateur de référence en intégrant en amont une approche extra-financière (critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dits « critères ESG ») pour la sélection et le suivi des titres. L'indicateur de référence est composé comme suit :
-50 % MSCI EMU NR EUR (dividendes réinvestis / cours de clôture), indice publié par Morgan Stanley et est destiné à mesurer la performance des bourses de la zone Euro (Code Bloomberg : M7EM). Informations disponibles sur le site <https://www.msci.com/index-solutions>
-50 % Bloomberg Euro Aggregate Treasury 5-7 ans (coupons réinvestis / cours de clôture), indice composé d'obligations d'Etats de la zone euro à taux fixe d'une durée comprise entre 5 et 7 ans (Code Bloomberg : LET5TREU). Informations disponibles sur le site <https://www.bloomberg.com>

Caractéristiques essentielles du FCPE :
Approche extra-financière :
EPSENS EQUILIBRE ISR SOLIDAIRE adopte une **gestion Socialement Responsable** (SR) dans la sélection et le suivi des titres c'est-à-dire en tenant compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) des émetteurs. Toutefois, le Fonds ne bénéficie pas du label public ISR.
L'objectif de la gestion SR de SIENNA GESTION est d'allier performances extra-financière et financière par l'intégration systématique des risques en matière de durabilité (ou « risques ESG ») pour les émetteurs privés et des performances ESG pour les émetteurs publics/souverains, dans la construction de ses univers SR.
90 % minimum des investissements du Fonds (à l'exception des obligations et autres titres de créance d'émetteurs publics ou quasi publics, des liquidités détenues à titre accessoire et des actifs solidaires), réalisés en direct et/ou au travers de fonds supports, sont sélectionnés par SIENNA GESTION sur la base de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). La sélection ESG intervient en amont de l'analyse financière et boursière des gérants dans le cadre du choix des valeurs en portefeuille.
Pour chaque classe d'actifs, SIENNA GESTION définit un **univers de départ** (tel que décrit dans le règlement du Fonds).
Les émetteurs privés (Classes « Actions » et « Taux ») : Pour les grandes capitalisations, SIENNA GESTION s'appuie sur les notations de risque ESG de l'agence Sustainalytics. Pour chaque secteur, Sustainalytics ne retient que les enjeux ESG les plus pertinents, ceux présentant un impact significatif sur la valeur financière d'un émetteur et, par conséquent, sur le risque financier et le profil de rendement d'un investissement sur cet émetteur (exemples de critères/enjeux ESG : programme de lutte contre le changement climatique, valorisation du capital humain, indépendance du Conseil d'administration, rémunération des dirigeants). Pour chaque enjeu, la politique, les pratiques et les résultats obtenus par les systèmes de management dédiés aux risques sont pris en compte. SIENNA GESTION utilise la note de risque ESG agrégée de Sustainalytics. Aucune modification n'est apportée à cette note. Les controverses ESG, qui révèlent les insuffisances ou les faillites de ces systèmes de management, sont également intégrées dans ce calcul du risque ESG (exemples de controverses ESG : accident industriel engendrant une pollution, restructurations significatives, cas de travail des enfants ou de travail forcé, irrégularité comptable, délit d'un dirigeant). SIENNA GESTION compare la note de chaque émetteur avec celles des autres émetteurs du même secteur et exclut au minimum 20 % des émetteurs de l'univers de départ ayant obtenu les moins bonnes notes.
Le cas échéant, SIENNA GESTION s'appuie sur les notations ESG de l'agence Ethifinance pour les petites et moyennes entreprises. Ethifinance nomme le score ESG d'un émetteur Note Générale. Ce score final est obtenu à partir d'une moyenne arithmétique de la notation des entreprises sur les différents critères étudiés par l'agence. Chaque critère est noté selon différents éléments : la transparence, c'est-à-dire le fait que l'information soit communiquée par la société ; la performance, c'est-à-dire selon la valeur intrinsèque de la donnée ; la tendance, c'est-à-dire l'évolution dans le temps.
Pour es émetteurs publics/souverains (Classe « Taux ») : SIENNA GESTION a développé un modèle de notation propriétaire qui repose sur des critères provenant de base d'organisations internationales et d'ONG. Ces critères s'articulent autour de 3 domaines : Environnement, Social, Gouvernance (exemples de critères : indicateur composite de Performance Environnementale Intégrée (EPI), inégalités entre hommes et femmes, inégalités liées à l'éducation, développement humain, inégalités salariales, liberté d'expression et démocratie représentative, stabilité politique et absence de violence / terrorisme, efficacité du gouvernement, qualité de la réglementation, impartialité de la réglementation, contrôle de la corruption).
L'univers SR (univers de départ après prise en compte de l'analyse extra-financière des émetteurs) est détaillé dans le règlement du Fonds. Le processus ISR de SIENNA GESTION est revu annuellement.

Stratégie financière : La stratégie d'investissement du Fonds consiste à analyser l'environnement économique et financier pour décider du/des meilleurs marchés sur lesquels investir, à sélectionner les titres les plus pertinents sur chacun de ces marchés et à construire des portefeuilles cohérents avec l'objectif de gestion.
La gestion du Fonds est discrétionnaire : l'allocation entre les marchés d'actions, d'obligations et monétaires est laissée à l'appréciation du gérant. Le gérant s'appuie notamment pour ses décisions d'investissement sur les conclusions des processus d'investissement taux et actions définis par SIENNA GESTION mais il peut s'en écarter pour saisir les opportunités de marchés qui correspondent à son objectif de gestion.
Le Fonds investira dans et en dehors de la zone Euro. Il sera exposé au risque de change dans la limite de 10 % de son actif net.

Instruments utilisés :
EPSENS EQUILIBRE ISR SOLIDAIRE est composé comme suit :
Parts ou actions d'OPC (OPCVM et/ou FIA) : Le Fonds peut être investi en parts ou actions d'OPC suivants :
- OPC classés « Actions françaises » et/ou « Actions de pays de la zone euro », jusqu'à 70 % de son actif net. Le Fonds pourra être investi à plus de 50 % de son actif net en parts de l'OPC SIENNA ACTIONS EURO ISR.
- OPC classés « Obligations et autres titres de créance libellés en euro » et/ou monétaires, jusqu'à 70 % de son actif net. Le Fonds pourra être investi à plus de 50 % de son actif net en parts des OPC SIENNA CREDIT ISR et SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR. La fourchette de sensibilité au taux d'intérêt est comprise entre 0 et 7.
- OPC multi-actifs, dans la limite de 100 % de son actif net.
Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

Titres solidaires (titres de capital et/ou titres de créance) : Le Fonds est un fonds dit « solidaire ». A ce titre, il a vocation à être investi entre 5 % et 10 % de son actif net en titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L. 3332-17-1 du Code du travail ou en parts de Fonds professionnels à vocation générale ou en titres émis par des sociétés de capital-risque sous réserve que leur actif soit composé d'au moins 40 % de titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L. 3332-17-1 du Code du travail.
Liquidités : le Fonds pourra détenir des liquidités dans la limite de 10 % de son actif net.
« Autres valeurs » : Le Fonds pourra détenir des valeurs visées à l'article R. 214-32-19 du Code monétaire et financier dans la limite de 10 % de son actif net.

Instruments financiers à terme (ou contrats financiers) : Le Fonds peut intervenir sur les marchés réglementés et organisés via des instruments financiers à terme, afin de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux risques de taux et d'actions dans les limites de la fourchette de sensibilité autorisée. L'engagement lié l'utilisation de ces instruments ne peut dépasser 100 % de l'actif net. Le Fonds n'a pas recours aux Total Return Swaps (TRS).

Autres opérations : Le gérant peut avoir recours aux dépôts et aux emprunts d'espèces.
Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.
Durée de placement recommandée : Supérieure à 5 ans.
Cette durée ne tient pas compte du délai légal de blocage de vos avoirs qui est de 5 ans sauf cas de déblocage anticipé prévu par le Code du travail.

Recommandation : Ce fonds pourrait donc ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette échéance.
Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachats : la valeur liquidative est calculée quotidiennement en divisant l'actif net du fonds par le nombre de parts émises sur les cours de clôture de chaque jour de Bourse de Paris (selon le calendrier officiel d'Euronext - Paris SA) à l'exception des jours fériés au sens de l'article L. 3133-1 du Code du travail.
Les opérations de rachat d'avoirs disponibles ou d'arbitrage saisies sur internet/smartphone au plus tard à J-1 23h59, ou toutes les autres opérations reçues complètes et conformes chez EPSSENS au plus tard à J-1 10h, seront exécutées et enregistrées en compte sur la base de la valeur liquidative J. Si votre teneur de compte n'est pas EPSSENS, nous vous invitons à vous rapprocher de celui-ci pour connaître ses modalités réception-transmission des demandes individuelles.

PROFIL DE RISQUE ET RENDEMENT



- > La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Cette catégorie précitée a été déterminée à partir de l'amplitude des variations de la valeur liquidative constatée sur cinq années pour un fonds dont l'orientation de gestion est équivalente.
- > Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et peut évoluer dans le temps.

Le niveau de risque de ce fonds reflète principalement le risque et le niveau de volatilité des marchés actions et taux sur lesquels il est investi.
Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du fonds :
Risque de crédit : Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.
Risque de liquidité : c'est le risque de ne pouvoir obtenir à brefs délais la cession des instruments figurant en portefeuille et/ou de céder ces instruments à un prix fortement dégradé, soit parce que ces instruments sont négociés sur un marché où les volumes d'échange sont faibles, soit parce qu'ils ne sont pas cotés.
Risque de contrepartie : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le fonds a conclu des contrats de gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le fonds.

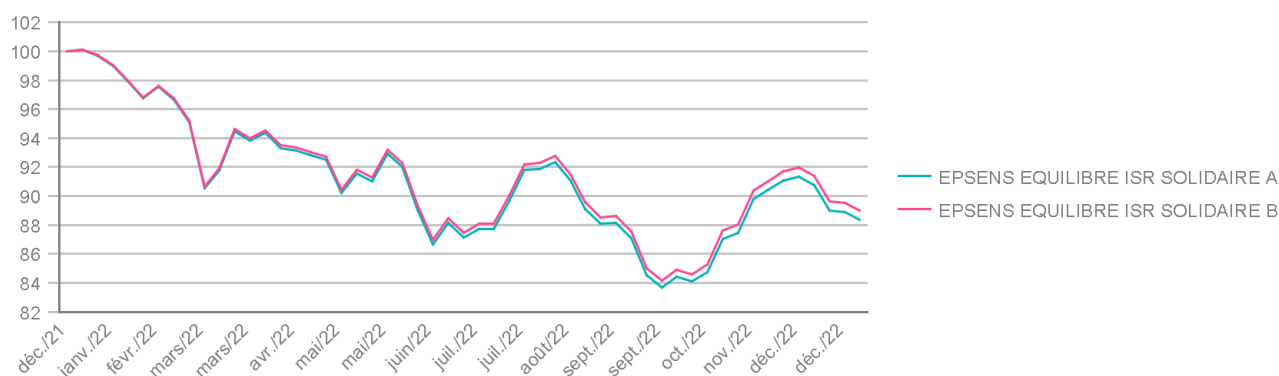
Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : Le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme, ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du Fonds plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le Fonds est investi.

GESTION FINANCIERE



EVOLUTION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE

Evolution de la VL (Base 100)



PERFORMANCES DU FOND

PERFORMANCES CUMULEES (en %)

EPSSENS EQUILIBRE ISR SOLIDAIRE A

1 an 3 ans 5 ans

-11,65 -5,25 -0,21

EPSSENS EQUILIBRE ISR SOLIDAIRE B

-10,98

Indice de référence

-13,11 -3,40 6,00

PERFORMANCES ANNUALISEES (en %)

EPSSENS EQUILIBRE ISR SOLIDAIRE A

1 an 3 ans 5 ans

-11,65 -1,78 -0,04

EPSSENS EQUILIBRE ISR SOLIDAIRE B

-10,98

Indice de référence

-13,11 -1,15 1,17

PERFORMANCES ANNUELLES (en %)

EPSSENS EQUILIBRE ISR SOLIDAIRE A

2022 2021 2020 2019 2018 2017

-11,65 9,22 -1,82 13,09 -6,86 6,79

EPSSENS EQUILIBRE ISR SOLIDAIRE B

-10,98 10,04

Indice de référence

-13,11 10,47 0,63 16,13 -5,51 6,58

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

ANALYSE DU RISQUE

RATIO DE RISQUE

Volatilité annualisée

1 an 3 ans 5 ans

Portefeuille (en %)

11,48 13,03 11,02

Indice de référence (en %)

11,85 13,46 11,30

Tracking error (en %)

1,91 1,43 1,28

Ratio de Sharpe

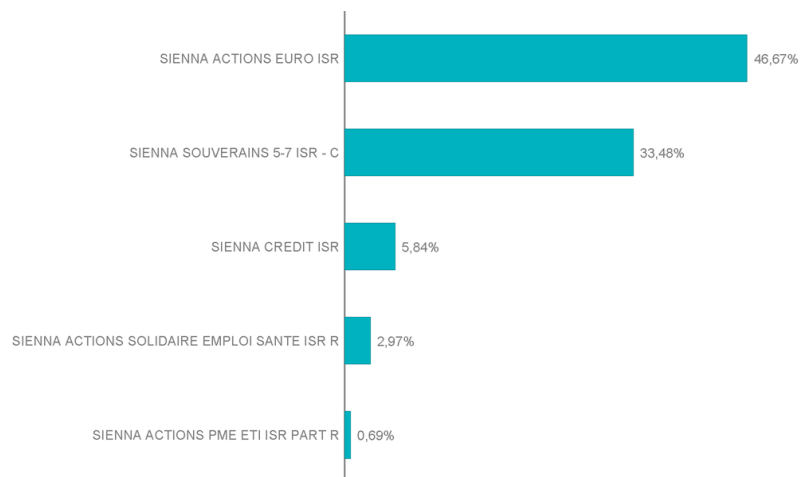
-1,02 -0,13 0,03

Ratio d'information

0,77 -0,43 -0,95

REPARTITION PAR SUPPORT

Les données affichées dans les répartitions suivantes sont calculées par transposition des OPC sous-jacents suivants, hors OPC monétaires :

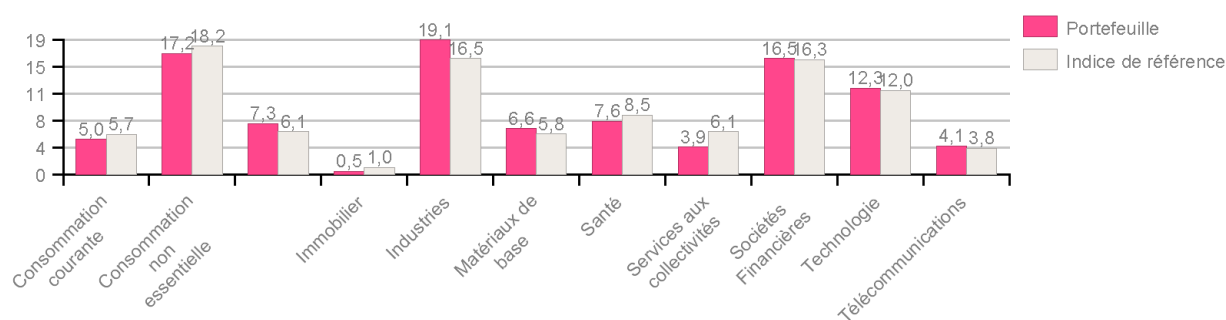


ALLOCATION D'ACTIF



■ Actions 48.4%
■ Obligations 44.1%
■ Solidaire 7.5%

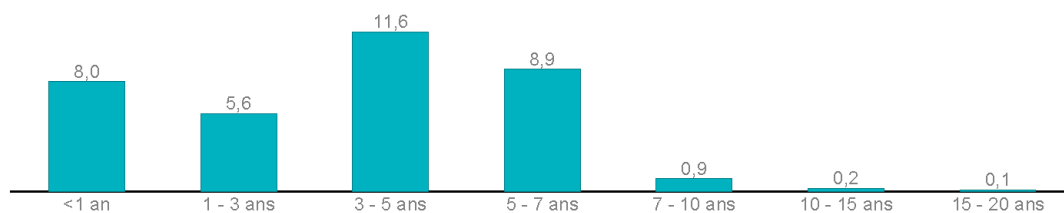
REPARTITION SECTORIELLE HORS OPC EN %



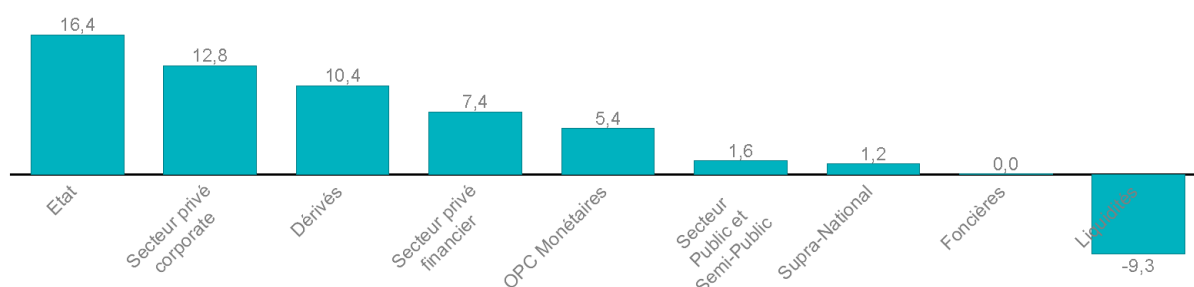
REPARTITION PAR NOTATION EN % DE L'ACTIF



REPARTITION PAR TRANCHE DE MATURITE EN % DE L'ACTIF



REPARTITION PAR TYPE D'EMETTEUR EN % DE L'ACTIF



PRINCIPAUX MOUVEMENTS DU FONDS

Achats

SIENNA MONETAIRE ISR A	FR0007081278	OPCVM	29 996 980
SIENNA SOUVERAINS 5-7 ISR - C	FR0013312949	OPCVM	16 234 053
ISH MSCI EMU ESG-GBP ETF(GER)	IE00BFNM3B99	OPCVM	8 521 903
ISHARES DJ EU STO50	DE0005933956	OPCVM	7 881 776
HABI ET 0.15 01-23	XFCS00X3HSH2	Monétaire	5 000 000
BAO HABI ET HUMA 0.30% 06/07/23	QS000212QOQ7	Monétaire	2 000 000
SIENNA ACTIONS EURO ISR	FR0011654920	OPCVM	209 113
SIENNA COURT TERME ISR I	FR0007391255	OPCVM	36 513
SIENNA OBLIG 1-3 ISR - A	FR0010738138	OPCVM	13 222

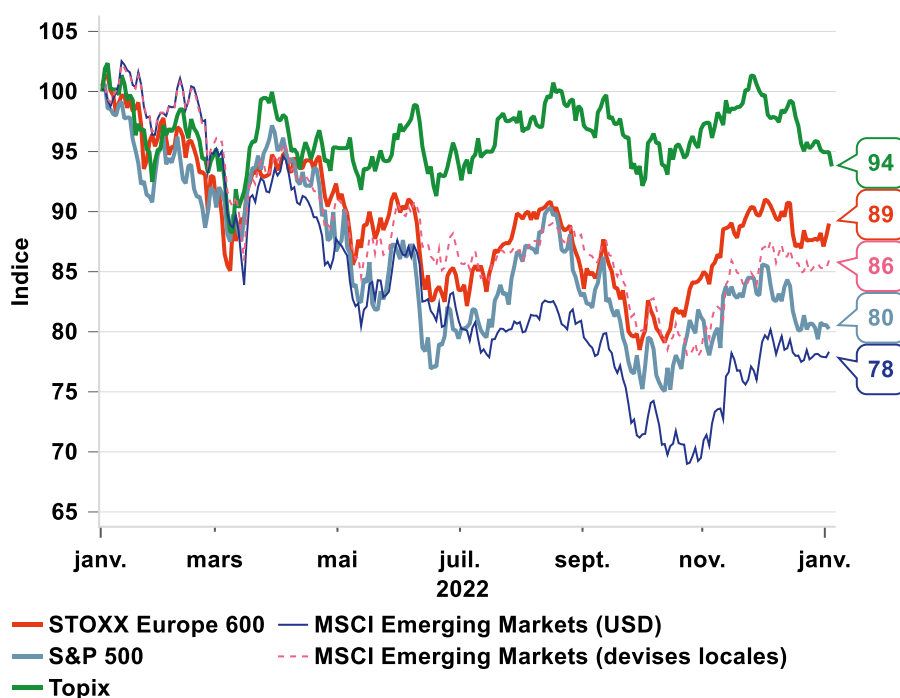
Ventes

SIENNA MONETAIRE ISR A	FR0007081278	OPCVM	45 024 806
ISH MSCI EMU ESG-GBP ETF(GER)	IE00BFNM3B99	OPCVM	8 704 324
ISHARES DJ EU STO50	DE0005933956	OPCVM	7 621 878
SIENNA ACTIONS EURO ISR	FR0011654920	OPCVM	6 003 700
SIENNA SOUVERAIN 3-5 ISR	FR0007457114	OPCVM	3 733 274
SIENNA CREDIT ISR	FR0007392220	OPCVM	2 321 853
SIENNA COURT TERME ISR I	FR0007391255	OPCVM	1 316 231
SIENNA ACTIONS SOLIDAIRE EMPLOI SANTE ISR R	FR0010915678	OPCVM	837 650
SIENNA OBLIG 1-3 ISR - A	FR0010738138	OPCVM	512 982

CONJONCTURE ECONOMIQUE

Après une crise sanitaire sans précédent et alors que le monde espérait que 2022 soit l'année de la normalisation, V. Poutine en a décidé autrement en déclenchant une guerre contre l'Ukraine dont les conséquences géopolitiques, économiques et financières ont été considérables. En premier lieu, le conflit a contribué à aggraver une **crise énergétique** qui avait commencé à inquiéter bien avant le début des hostilités en février et entraîné une correction marquée sur l'ensemble des actifs risqués. Les marchés d'actions ont notamment connu une de leurs pires performances annuelles, avec un recul de près de -13% pour le **Stoxx Europe 600** et de -20% pour le **S&P 500**, pénalisés par la remontée exceptionnelle des taux **souverains** mondiaux (Allemagne à 10 ans : +274 pb ; Etats-Unis : +238 pb). Ces derniers ont notamment dû intégrer le changement de posture radical des banques centrales, lesquelles ont abandonné le discours très accommodant auquel les investisseurs étaient habitués depuis plus d'une décennie et adopté un ton extrêmement restrictif pour reprendre le contrôle sur **l'inflation**.

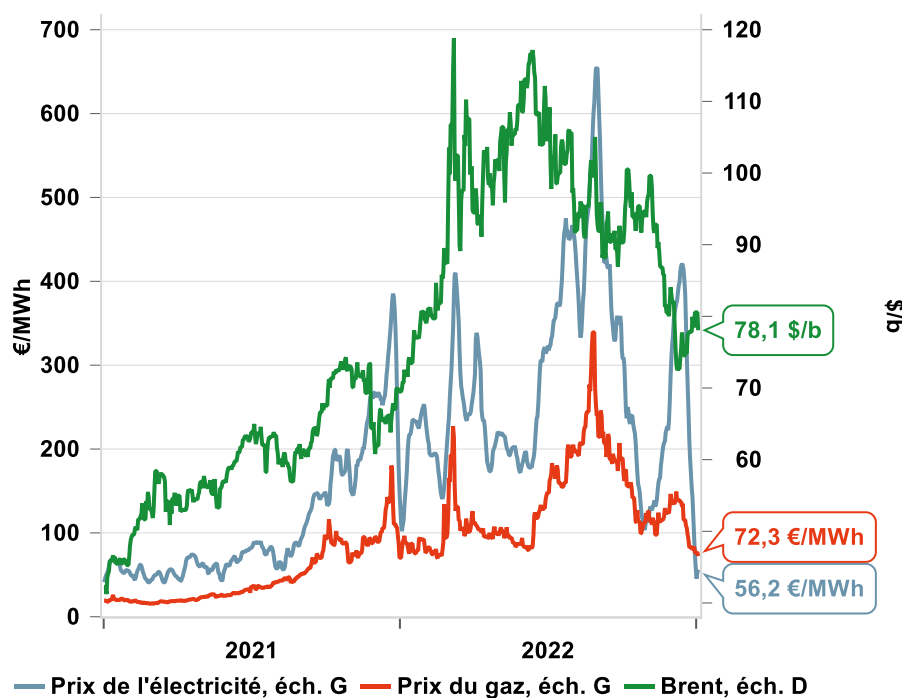
Evolution des principaux indices actions en devises locales (rebasés à 100 le 01/01/2022)



Sources : CIC Market Solutions

Cette dernière aura été le thème dominant de l'année 2022, alimentée dans un premier temps par les effets liés à la réouverture des économies post-covid avant que d'autres facteurs ne contribuent à en faire un phénomène durable. Aux tensions sur les **chaînes logistiques** liées à l'évolution de la situation sanitaire et l'explosion de la demande pour les biens, se sont ajoutées les pressions salariales sur un **marché du travail** très tendu ainsi que l'envolée des prix des **matières premières**. Alors que plusieurs de ces marchés étaient déjà en situation de déficit d'offre, du fait d'un sous-investissement chronique ces dernières années, la guerre en Ukraine est venue amplifier la dynamique haussière des prix, dont l'ampleur a largement dépassé toutes les attentes. Les prix énergétiques ont notamment connu des envolées spectaculaires avec un point haut à près de 350 €/MWh pour le prix du **gaz européen** et près de 130 \$/b pour le **Brent**, tandis que les prix de l'**électricité** ont atteint un pic à plus de 600 €/MWh cet été (référence à 1 mois en France).

Prix de l'électricité en France, prix du gaz en Europe (€/MWh) et du cours du Brent (\$/b)

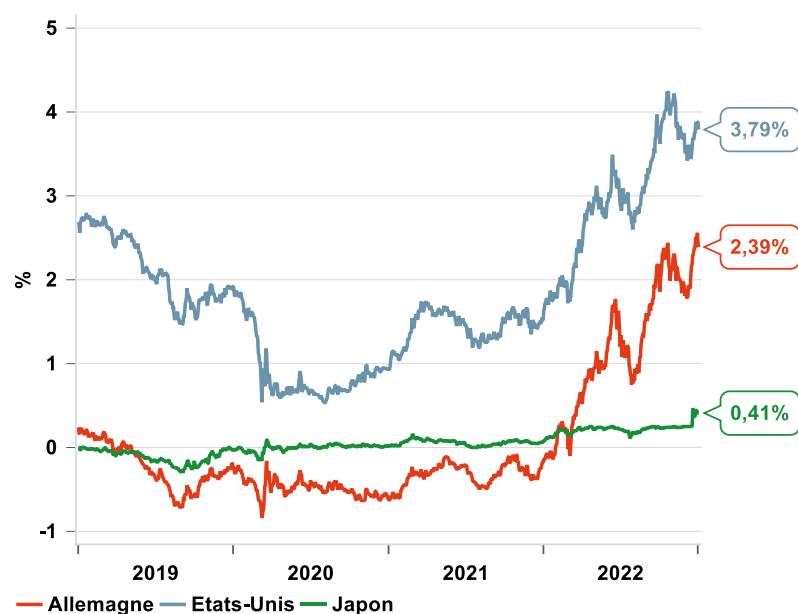


Sources : CIC Market Solutions

Au-delà de l'impact du conflit, ces derniers ont également reflété les difficultés sur les autres sources d'approvisionnement et en particulier sur la production **nucléaire** française, et par ailleurs, la sécheresse de l'été a grandement affaibli la production hydroélectrique et menacé les importations de charbon compte tenu du faible niveau du Rhin. La **situation énergétique** européenne s'est certes améliorée les dernières semaines de l'année, avec une chute très sensible des prix mais ceci s'explique essentiellement par des conditions météorologiques exceptionnellement favorables, tandis que les facteurs négatifs structurels sont loin d'avoir disparu et continuent de menacer l'Europe d'une nouvelle accélération des prix de l'énergie d'ici l'hiver 2023. Après le prix plafond sur le pétrole brut russe à 60 \$/b (en vigueur depuis le 5 décembre), Bruxelles a mis en place un **price cap** sur le gaz mais l'efficacité de ce dispositif doit encore être démontrée et pourrait même constituer un risque pour l'attractivité de l'Europe par rapport à l'Asie pour les exportateurs de Gaz Naturel Liquéfié.

Cette crise énergétique a donc été au cœur des préoccupations cette année, aussi bien celles des investisseurs que des Etats et des banques centrales. Confrontés à un choc énergétique massif, les gouvernements n'ont pas lésiné sur les moyens et déployé des **mesures budgétaires** très coûteuses (représentant près de 4,5% du PIB de la zone euro) pour protéger les ménages et les entreprises, ce qui a permis de contenir l'impact sur l'activité économique sans pour autant l'annihiler totalement. En revanche, ceci a paradoxalement entretenu les pressions inflationnistes et contraint la **BCE** à fortement durcir sa politique monétaire, avec une multitude de hausses des taux directeurs (+250 pb au total) qui ont porté le taux de dépôt à 2%.

Taux souverains à 10 ans des principaux pays



Sources : CIC Market Solutions

L'institution a également mis un terme à ses achats d'actifs et annoncé le début de la réduction de la taille de son bilan à partir de 2023, avec comme objectif de durcir encore plus les conditions financières pour éviter un désencrage des anticipations d'inflation. Alors que la dynamique des salaires est clairement orientée à la hausse ces derniers mois, la BCE s'inquiète en particulier des effets de second tour et d'une éventuelle spirale inflation-salaires et a clairement indiqué que la croissance économique serait sacrifiée si nécessaire pour atteindre son objectif. Cette position extrêmement *hawkish* a logiquement alimenté les craintes vis-à-vis des pays dont la trajectoire de dette publique était plus fragile, à l'image de l'écartement marqué du spread souverain entre l'Italie et l'Allemagne (+80 pb). Le mouvement aurait pu être encore plus conséquent si la BCE n'avait pas annoncé la création d'un nouveau programme d'achat d'actifs (TPI) qui sera utilisé en cas d'urgence pour assurer la bonne transmission de la politique monétaire.

En **Chine**, les autorités ont fermement défendu leur stratégie **zéro-covid** tout au long de l'année, alternant les phases de fermeture et de réouverture de l'économie. Ceci a lourdement pesé sur l'activité, d'autant plus que Pékin a poursuivi sa reprise en main du secteur privé, avec un **durcissement réglementaire** dans plusieurs secteurs dont celui de la technologie. Le ralentissement du secteur de l'immobilier s'est aussi accéléré malgré les mesures de soutien budgétaire et monétaire annoncées ces derniers mois, contribuant de manière additionnelle à la sous-performance des indices chinois (**Hang Seng** : -14%). Soulignons toutefois que ces pertes étaient bien plus importantes avant le virage radical opéré par les autorités sur la question sanitaire en fin d'année. Confronté à un mouvement de contestation important au sein de la population, **Xi Jinping** (dont le nouveau mandat a été confirmé sans difficulté à l'issue du Congrès du Parti communiste) a fini par accepter un allègement des contraintes sanitaires et un abandon progressif du zéro-covid. La réouverture durable de l'économie chinoise se fait cependant au prix d'une envolée des contaminations compte tenu du faible niveau d'immunité collective et de l'inefficacité des vaccins chinois.

Dans le reste des pays émergents, mentionnons les surperformances notables de l'indice **Bovespa brésilien** (+4,7%) et du **Sensex indien** (+4,4%). Le premier a largement profité de la progression des matières premières tandis que l'incertitude politique liée à la présidentielle n'a pas pesé outre-mesure. Franchement élu, le président Lula a envoyé des signaux rassurants aux marchés financiers en promettant un budget maîtrisé et en nommant une personnalité consensuelle au poste de ministre des Finances. De son côté, l'indice indien a été porté par la remarquable résilience de l'économie locale.

Enfin, au **Japon**, l'inflation a également fait son retour en 2022. Alors que la politique monétaire y est restée très accommodante une bonne partie de l'année, permettant aux indices actions locaux de tirer leur épingle du jeu par moments, la banque du Japon a elle aussi fini par réagir aux tensions inflationnistes croissantes en élargissant la **bande de fluctuation** du taux souverain à 10 ans (jusqu'à 0,50% vs 0,25% auparavant). Il s'agit là sans doute d'une première étape avant de relever les taux directeurs en 2023, un élément que les investisseurs ont largement intégré en fin d'année, accentuant ainsi la remontée des taux souverains mondiaux qui ont perdu ainsi un de leurs principaux facteurs de rappel à la baisse.

LES MARCHES ACTIONS

Le début d'année 2022 a été marqué par le retour de la volatilité sur fond de tensions géopolitiques et de réactions des banques centrales à l'égard de l'inflation. Dès le mois de janvier, les valeurs de croissance, qui avaient beaucoup profité des niveaux de taux historiquement bas au cours de ces dernières années, ont fortement baissé malgré des résultats plutôt satisfaisants. En cause leur niveau de valorisation très élevé dans un contexte de durcissement des politiques monétaires pouvant provoquer un fort ralentissement économique. Aux difficultés de normalisation des chaînes de production se sont ajoutés un climat particulièrement anxiogène marqué par la guerre en Ukraine et la résurgence du Covid en Chine. Les perspectives de croissance économiques ont été revues à la baisse, alors même que les banques centrales n'avaient d'autres choix que de « durcir le ton » sur le plan monétaire face à une accentuation des tensions sur les prix de plusieurs matières premières (aluminium, nickel ou blé par exemple) et de l'énergie, avec notamment un prix du baril de pétrole qui a dépassé le niveau symbolique des 100 dollars (Brent). Les sociétés les plus exposées à la Russie ont subi des replis conséquents de leur cours de Bourse (Renault, Société Générale, Nokian Renkaat, Raiffeisen Bank...) contrairement aux valeurs de Défense qui se sont littéralement envolées à l'image de Rheinmetall, Thalès, Dassault Aviation ou encore Leonardo. Toutefois, après un point bas atteint le 8 mars, les marchés ont fait preuve d'une incroyable résistance comme l'illustre l'impressionnant rebond qui leur a permis d'effacer dans un premier temps la baisse liée à l'invasion de l'Ukraine.

La baisse s'est poursuivie au cours du second trimestre avec la conjugaison des impacts de la guerre en Ukraine, des confinements sanitaires en Chine et d'un risque de cycle de resserrement monétaire plus agressif de la Fed tandis que les perspectives des entreprises se sont voulues prudentes. Les marchés actions européens se sont repliés en privilégiant les secteurs favorablement impactés par l'inflation, tels que l'énergie et les ressources de base. Si la saison des publications de résultats a été globalement de bonne facture, certains profit warnings fin mai de grands distributeurs outre-Atlantique n'ont pas rassuré sur les arbitrages des ménages en termes de dépenses face à une hausse généralisée des prix. Les valeurs défensives ont continué à surperformer.

Le troisième trimestre a débuté par un rebond des valeurs de croissance à l'image du Nasdaq qui a gagné plus de 10% au mois de juillet. En effet, face à la dégradation des indicateurs économiques, le marché s'est nourri d'espoirs que les banques centrales ne pourront pas tenir leurs politiques monétaires restrictives dans la durée. Dans cette phase de marché plus favorable, marquée par une détente des taux, les financières (banques et assurances) ont été les grandes perdantes, à l'opposé des valeurs industrielles et du luxe qui se sont fortement appréciées. Le marché actions a de nouveau été soutenu par de bonnes publications au 2ème trimestre. La poursuite des hausses de prix de l'électricité et du gaz a incité les banquiers centraux à tenir des propos plus restrictifs qu'attendus.

La dynamique baissière des marchés s'est accentuée en échos à la succession des hausses de taux des banques centrales toujours plus déterminées à combattre l'inflation. Le retour de cet environnement de forte hausse des rendements obligataires a soutenu les valeurs financières et pénalisé l'immobilier et les technologies.

Au cours du dernier trimestre, les marchés d'actions européens ont rebondi fortement mettant ainsi un terme à une série de 3 trimestres consécutifs de baisse.

Les marchés ont été soutenus d'une part par des messages de la Banque Centrale américaine en faveur d'un rythme de resserrement monétaire moins rapide à l'avenir, et d'autre part par une bonne résistance des indicateurs macro-économiques et d'une détente des rendements obligataires. Les entreprises ont également publié des résultats de bonne facture. Enfin, des rumeurs de fin de la politique Zéro Covid en Chine ont amplifié l'optimisme des investisseurs et soutenu les secteurs cycliques les plus exposés à l'Asie.

A l'exception de la Technologie qui se reprend après un début d'année difficile, le marché a été porté par les secteurs value et cycliques à l'image de l'énergie, de la finance, du tourisme & et du secteur aérien. A l'opposé, les secteurs défensifs qui avaient jusqu'ici bien résisté étaient plus en retrait.

L'année 2022 aura été marquée par la nervosité des investisseurs, relative aux perspectives économiques et par la détermination des banques centrales à lutter plus que jamais contre l'inflation. Les marchés ont ainsi évolué au gré des anticipations d'évolution des politiques monétaires tout au long d'une année horribilis au cours de laquelle on aura connu que 3 hausses mensuelles (juillet, octobre et novembre) dont 2 au cours du dernier trimestre.

Sur l'ensemble de la période le marché d'actions européennes est en recul marqué de 14% (référence Euro Stoxx). Seul le secteur de l'Energie, soutenu par la fermeté des prix du baril dans un contexte de crise énergétique, affiche une performance positive, les valeurs de l'assurance finissent proche de l'équilibre. Les valeurs bancaires (-4,6%) baissent modérément profitant de la hausse des taux. Nous retrouvons ensuite au sein des surperformances, les secteurs des services à l'image des Voyages & Loisirs (-5,3%) portés par la reprise de la mobilité mondiale, les Médias (-8,8%) et les Télécoms (-9,3%). Les pires performances sont affichées par le secteur l'Immobilier (-40%), négativement impacté par les perspectives de baisse des transactions immobilières, suivi des valeurs de ventes au détail notamment de l'e-commerce, des valeurs technologiques à la suite desquelles on retrouve un tir groupé de secteurs cycliques comme l'Automobiles (-19%) ou l'Industrie (-17,8%).

LES MARCHES TAUX

L'année 2022 a été marquée par une forte volatilité sur les marchés financiers. Le choc d'offre sur les matières premières généré par le conflit Ukraine-Russie débuté en février a provoqué la flambée des coûts de l'énergie et des risques de pénuries. Dès lors, l'envolée des coûts de production, un marché de l'emploi déjà tendu et une masse monétaire significative post-covid sont venus alimenter la spirale prix-salaires tant redouté par les banquiers centraux. Face au risque de désencrage des anticipations d'inflation, le resserrement monétaire s'est accéléré sur la deuxième partie de l'année, alimentant les craintes récessives générées par le choc de demande recherché par les banques centrales.

Face à une inflation dépassant les 8%, la FED a débuté un cycle de resserrement monétaire dès le mois de mars (+0.25%), pour l'accélérer par la suite, jusqu'à des hausses par pas de 0.75%. Il faut remonter à 1994 pour voir une hausse des taux directeurs d'une telle amplitude. In fine, le taux directeur américain aura été augmenté de 4,25% en 2022, passant de 0,25% à 4,50%.

En Europe, dans un contexte similaire avec une inflation dépassant les 10%, la BCE a débuté à son tour son cycle de resserrement monétaire en juillet 2022. Après une première hausse d'un demi-point, elle a décidé deux hausses historiques de 0,75% avant de finir l'année par une quatrième hausse d'un demi-point. Ainsi, le taux de refinancement de la banque centrale est passé de 0% à 2,50% en 2022.

Les taux longs ont été très volatils sur la période pris en tenaille entre, d'un côté, les pressions inflationnistes et le discours restrictifs des banquiers centraux, et, de l'autre côté, les craintes de récession et la crise géopolitique pesant à la baisse sur les taux. Ainsi le taux 10 ans Allemand a connu un premier pic à 1.80% en juin sur fonds de durcissement monétaire croissant. Les craintes récessives ont ensuite porté celui-ci à 0,80% fin juillet. Le marché anticipait alors une inflexion dans les cycles de hausse des taux en raison des risques croissants portant sur la croissance économique. Mais lors du symposium de Jackson Hole, les banques centrales ont martelé que la lutte contre l'inflation serait prioritaire sur toute autre considération. Dans ce contexte, les taux longs ont fortement monté. Le taux 10 ans allemand est alors passé de 0.80% fin juillet à 2.40% en octobre. Par la suite, l'inflexion baissière de l'inflation aux Etats-Unis et l'anticipation d'un pivot de la FED a généré un rally des taux jusque début décembre (1,80% pour le 10 ans allemand), mouvement qui s'inversera à l'approche des dernières réunions de politique monétaire de l'année au cours desquelles les banques centrales ont réaffirmé leur volonté de lutter contre l'inflation. Le 10 ans Allemand finira l'année au plus haut, à 2,57%.

L'environnement de restriction monétaire a fragilisé les taux italiens dont le spread contre Allemagne est monté jusqu'à 240 bps. En conséquence, la BCE a été contrainte d'annoncer la création d'un outil anti-fragmentation pour maintenir les taux italiens à des niveaux acceptables et démarrer son cycle de resserrement monétaire. Le marché a bien accueilli la nouvelle dans un premier temps mais face au risque politique occasionné par la démission de Mario Draghi et la montée en puissance de l'extrême droite, le spread italien contre Allemagne est retourné côtoyer des sommets (257 bps). L'accalmie est venue d'une attitude constructive du nouveau gouvernement de Georgia Meloni, pourtant euro septique, s'engageant à respecter une trajectoire budgétaire restrictive. Le spread italien a ensuite oscillé entre 170 bps et 225 bps. Sur l'année 2022, le taux italien à 10 ans a néanmoins beaucoup progressé passant de 1,20% à 4,68%.

Le marché des obligations privées a été négativement impacté par le retrait de la BCE dont le « Quantitative Easing » (achats d'actifs) s'est arrêté fin juin, mais également par les craintes de récession. Devant la combativité des banquiers centraux, le marché du crédit s'est retrouvé à un niveau de stress similaire à celui de la crise covid au cours de l'été (l'indice Itrax qui avait débuté l'année à 50 s'inscrivait à 140 en septembre). Le rebond technique des obligations privées, alimenté par la suite par l'inflexion de l'inflation US, et ce malgré la poursuite des hausses des taux, s'est amplifié à fin d'année en particulier en raison de leur valorisation qui avait été fortement pénalisée au T3 2022. Malgré l'invasion russe en l'Ukraine et la flambée des prix de l'énergie, les marges des entreprises se sont montrées résilientes. L'indice Itraxx termine l'année à 91.

MOT DU GERANT

Au cours de l'année 2022, l'Europe a fait face à un environnement volatil et incertain lié à l'enlisement de la guerre en Ukraine, à la crise énergétique, mais aussi à la hausse de l'inflation, à la hausse des taux d'intérêt - orchestrée par la Banque Centrale Européenne - et indirectement aux restrictions sanitaires chinoises liées à sa politique « zéro Covid ». Face à une inflation plus forte, les Banques centrales ont ajusté leurs politiques monétaires plus rapidement et fortement que prévu. De fait, l'économie mondiale a été impactée par ce durcissement marqué des conditions financières. Malgré tout, le ralentissement de la croissance économique au second semestre a été plus modéré qu'initialement anticipé. Et ce, grâce à la poursuite de l'effet rattrapage postpandémie pendant l'été, au déploiement des mesures budgétaires (mesures de soutien au pouvoir d'achat, plans de relance des États), à l'amélioration de la situation sur les chaînes d'approvisionnement mondiales, ainsi qu'en fin d'année, à des températures plus élevées que les moyennes de saison, entraînant une baisse du prix des matières premières énergétiques.

En fin d'année, compte tenu de la remontée des taux d'intérêt, le placement monétaire, termine l'année en performance légèrement positive de +0,1 %, une première depuis 2014. Les placements obligataires, eux, subissent la forte augmentation de l'inflation et la hausse des taux d'intérêt de la Banque Centrale Européenne, ce qui se traduit par une performance négative de -12 % en moyenne. Concernant les marchés actions, tous les indices sont dans le rouge. Le CAC 40 termine l'année à -9,5 %, l'indice EuroStoxx 50 à -12%, le Dow Jones américain et le Nikkei japonais finissent aussi l'année dans le négatif avec respectivement -8,7 % et -9,3 %. Cela s'explique par une baisse d'appétit pour le risque des investisseurs, avec pour cause, la hausse de l'inflation et des taux d'intérêts, la crise énergétique, et la baisse du pouvoir d'achat des ménages, autant de facteurs qui ont impacté négativement les profits des entreprises.

Nos perspectives pour l'année 2023

On note plusieurs éléments positifs en fin d'année 2022 : une inflation qui ralentit aussi bien aux États-Unis qu'en Europe, incitant les Banques centrales à modérer le rythme de relèvement de leurs taux d'intérêt à venir. La crise énergétique a été atténuée par des températures plus élevées que la normale cet hiver, permettant une rechute des prix de l'énergie. En Chine, il aura fallu seulement un mois au gouvernement pour abandonner sa politique « zéro Covid ». De fait, la réouverture de l'économie chinoise tout au long de l'année 2023 devrait soutenir positivement l'économie mondiale.

Il nous semble que les principaux actifs financiers ont un potentiel de performance positive en 2023. Les marchés monétaires et obligataires devraient afficher des rendements plus rémunérateurs à moyen long terme. La récente baisse des prix de l'énergie et les plans de soutien des gouvernements permettront d'éviter une entrée en récession de la zone euro, et soutiendront les marchés actions.

Concernant la gestion du fonds

Dans ce contexte, l'exposition aux marchés actions du fonds a été en ligne tout au long de l'année par rapport à son indice de référence, à l'exception du mois de mars, ce qui a permis de bénéficier des rebonds des marchés actions. Pendant la quasi-totalité de l'année, nous avons été sous-exposés par rapport à l'indice de référence du fonds pour la classe d'actif obligataire, en particulier pour les dettes d'État à maturité longue. En revanche, nous avons investi dans des obligations émises par des entreprises en privilégiant des maturités courtes.

AUTRES INFORMATIONS

Information sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Ce FIA prend en compte les critères ESG dans sa politique d'investissement, tel que détaillé sur notre site internet (<https://www.sienna-gestion.com/informations-reglementaires>) et dans la partie INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE de ce présent rapport.

Politique de sélection et évaluation des intermédiaires Service d'aide à la décision d'investissement

En application de la Directive « Marchés d'Instruments Financiers » 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, modifiée par la directive (UE) 2016/1034 du 23 juin 2016 et révisant la directive dite « MIF » 2004/39/CE du 29 avril 2004, SIENNA GESTION a mis en place, dans le cadre de son obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des OPC qu'elle gère, une politique de meilleure exécution.

Le principe de « meilleure exécution » prend la forme de meilleure sélection consistant à sélectionner pour chaque classe d'instruments les entités auprès desquelles les ordres sont transmis en vue de leur exécution.

Afin de répondre au mieux aux exigences de la directive MIF2, SIENNA GESTION a choisi de transmettre ses ordres par l'intermédiaire d'une table de négociation externalisée, la société Exoé (établissement agréé par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement), et ce, en vue de fournir les services d'investissement de Réception Transmission d'Ordres pour le compte de tiers portant sur la majorité des instruments financiers visés à la section C « Instruments Financiers » de l'annexe I de la Directive 2014/65/UE.

La sélection des contreparties d'exécution est réalisée par SIENNA GESTION, et résulte des critères et mesures réalisés par Exoé sur la liste des intermédiaires habilités par SIENNA GESTION. Les rapports issus des contrôles réguliers effectués par Exoé sont ensuite présentés à SIENNA GESTION et font l'objet de comités semestriels.

SIENNA GESTION a décidé de prendre directement à sa charge, à compter du début de l'exercice 2018, tous les frais imputables aux prestations de recherche, facturés par les intermédiaires habilités.

Calcul du risque global

Dans le cas où le fonds utiliserait des instruments financiers à terme, et ce, dans le respect de la stratégie d'investissement prévue dans sa documentation juridique, le risque global est calculé selon la méthode de l'engagement.

Informations sur les rémunérations

Conformément aux dispositions réglementaires applicables, et plus particulièrement l'article 22, paragraphe 2 de la Directive 2011/61/UE, dite Directive AIMF, transposée dans le Code Monétaire et Financier et le Règlement Général de l'AMF, SIENNA GESTION agissant en tant que gestionnaire de Fonds d'Investissement alternatif (FIA) et d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), informe les investisseurs au sein des rapports annuels de chacun de ses FIA et OPCVM sur les rémunérations versées au cours de l'exercice 2022 :

- Effectif moyen de MHGA (désormais SIENNA GESTION) : 61,67 collaborateurs
- Rémunération annuelle brute fixe : 4 344 952,92 €
- Rémunération annuelle brute variable : 470 458,22 €
- Nombre de collaborateurs concernés par la rémunération variable : 16
- Rémunération annuelle brute et variable agréée des collaborateurs dits « preneurs de risques » : 1 985 208,89€

En application de la Position AMF n°2013-11, SIENNA GESTION identifie des collaborateurs dits « preneurs de risques » auxquels s'applique une politique de rémunération formalisée. Par « preneur de risques », il convient d'entendre tout collaborateur dont les activités peuvent avoir une influence significative sur le profil de risque d'un ou de plusieurs fonds ou sur celui de la société de gestion. Les collaborateurs concernés représentent 16 personnes en 2022 : les gérants de portefeuille et leur hiérarchie directe, la Directrice des Opérations et le Directeur Risques et Conformité.

SIENNA GESTION a créé un comité de rémunération par décision de son Conseil d'Administration en date du 28 mars 2014. SIENNA GESTION est devenue une société à Directoire et Conseil de Surveillance en mars 2022. Le rôle principal du comité de rémunération est de donner des avis au Conseil de Surveillance préalablement à toute modification de la rémunération variable de SIENNA GESTION. Il accorde une attention particulière à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir que le système de rémunération prenne en compte de façon appropriée toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et que la politique de rémunération est compatible avec la stratégie économique, les valeurs et les intérêts de SIENNA GESTION et des fonds gérés et avec ceux des investisseurs dans ces fonds.

Les membres permanents du comité sont désignés par Conseil de Surveillance de SIENNA GESTION. Il s'agit exclusivement de membres du Conseil de Surveillance n'exerçant pas de fonction exécutive. Les membres du Conseil de Surveillance et du comité d'Audit et des Risques de SIENNA GESTION ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat. Le Comité se réunit au moins une fois par an sur saisie du Conseil de Surveillance ou du Président du Directoire de SIENNA GESTION de sa propre initiative.

Les performances des gérants de portefeuilles sont récompensées par l'octroi d'une rémunération variable à condition d'être ajustée au risque. La rémunération variable des gérants doit donc s'aligner sur le profil de risques des portefeuilles.

Les modalités de détermination de cette rémunération variable sont transmises par écrit sous la forme d'une note à tous les gérants après validation du Conseil d'Administration et suite à l'avis du comité de rémunération. Ces modalités indiquent systématiquement :

- le pourcentage maximum de rémunération variable par rapport à la rémunération annuelle fixe,
- le pourcentage de rémunération dérivant de l'atteinte de performances quantitatives collectives et une répartition en % de la part collective et individuelle dans l'atteinte de ces performances, les formules cibles sont clairement matérialisées,
- le pourcentage de la rémunération dérivant de l'atteinte de performances qualitatives incluant notamment le respect de la réglementation, de la déontologie et de la politique de gestion de risques de SIENNA GESTION.

Conformément à la réglementation AMF, SIENNA GESTION s'assure du respect d'un équilibre prudent entre une situation financière saine et l'attribution, le versement et l'acquisition d'une rémunération variable.

Il en résulte que SIENNA GESTION veille à ce que sa situation financière ne soit pas affectée de façon préjudiciable par :

- la rémunération variable globale attribuée pour cette année,
- le montant de rémunération variable qui sera payé ou acquis au cours de l'année.

En cas de difficulté relative à la situation financière, le Conseil d'Administration décide des impacts en termes de rémunération variable après avis du comité de rémunération.

Effet de levier

L'effet de levier du FCP au sens de l'article 109 du Règlement délégué n°231/2013 est le suivant au (31/12/2022) :

- suivant la méthode brute : 100%,
- suivant la méthode de l'engagement : 103%.

Règlementation SFTR

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR).

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Gestion de la liquidité

La société de gestion a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses fonds ; elle s'appuie sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs afin de permettre d'honorer toutes les demandes de rachat et ainsi rembourser les investisseurs selon les modalités prévues par le prospectus.

Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Informations sur la réglementation SFDR

« Le Fonds promeut certaines caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 (dit Règlement SFDR). Les risques en matière de durabilité sont intégrés dans la décision d'investissement comme exposé dans les critères extra-financiers ci-dessous. Concernant l'indice de référence du fonds, il est précisé que la Société de gestion établit sa méthodologie de sélection des titres répondant à des critères ESG à partir d'indices de référence comprenant un univers large de titres. Le résultat de cette analyse est ensuite comparé à l'univers d'investissement qui découle de l'indice de référence du fonds, visant ainsi à obtenir de meilleures performances que celui-ci sur ces critères. »

Profil de risques : ajout du risque de durabilité

« Risque lié à l'investissement durable (risque de durabilité) : tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du Fonds, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme. »

INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE

En conformité avec l'article 29 de la Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte n° 2015-992 du 17 août 2015 Sienna Gestion (anciennement Malakoff Humanis Gestion d'Actifs) publie des informations sur les modalités de prise en compte des critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans sa politique d'investissement et de gestion des risques.

Ces informations sont disponibles au sein du rapport de conformité art. 29 disponible sur le site internet de conformité accessible sur <https://www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable>

Sienna Gestion (anciennement Malakoff Humanis Gestion d'Actifs) a développé depuis 2002 des outils d'analyse et de reporting de la gestion socialement responsable, en utilisant des données regroupant des informations sur trois indicateurs : l'Environnement, le Social et la Gouvernance (ESG).

Près de 17 fonds FCPE multi-entreprises gérés par Sienna Gestion (anciennement Malakoff Humanis Gestion d'Actifs) ont reçu le label du Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale.

L'analyse ISR est assurée par une équipe en charge d'analyse ESG/ISR et elle s'appuie sur les contributions transmises par deux agences de notation environnementale, sociale et de gouvernance, Sustainalytics et Ethifinance.

Sienna Gestion (anciennement Malakoff Humanis Gestion d'Actifs) a développé une méthode d'analyse applicable aux émetteurs privés (actions et obligations d'entreprise) permettant de prendre en compte les spécificités sectorielles.

Chaque émetteur d'actions et d'obligations d'entreprise est ainsi noté par un score (sur 100) sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

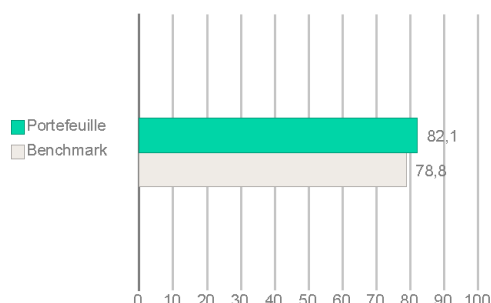
Les Etats sont également évalués sur leur performance ESG. Il s'agit notamment :

- E : indice de performance intégré combinant exposition au risque environnemental et politiques mises en œuvre, mesuré par l'Université de Yale.
- S : coefficient de Gini mesurant l'inégalité de revenu,
- G : indice de perception de la corruption, tel que calculé par Transparency International.

Les résultats des analyses sont systématiquement mis à la disposition des gérants, qui sont donc informés des performances ESG liées à chaque choix d'investissement.

Les données à fin décembre 2022 sont reprises ci-dessous :

Notation ESG du portefeuille



92,21%

Taux de sélection SR

Notation ESG du portefeuille : Evaluation des politiques sociales, environnementales et de gouvernance des entreprises de ce fonds sous la forme d'une note sur 100 à partir de grilles de critères adaptées à chaque secteur. 0 étant la moins bonne note et 100 étant la meilleure note. Ces notes sont calculées par HGA et elles correspondent à la moyenne pondérée des notes des titres en portefeuille.

Taux de sélection SR : Evaluation du nombre d'entreprises sélectionnées par rapport au nombre d'entreprises étudiées par HGA et ses prestataires externes (Sustainalytics).

Voici une sélection des actualités, ainsi que des focus thématiques ou valeur, qui illustrent nos choix de gestion ISR en 2022 (<https://www.sienna-gestion.com/kiosque>).

Actualités Environnement :

- La SNCF a décidé de prendre en compte le prix du carbone dans ses prochains appels d'offre. Pour débiter, chaque tonne de carbone vaudra 100 euros. Les fournisseurs les plus carbonnés verront leur note baisser alors que les celles ayant un meilleur bilan carbone auront un avantage compétitif. En donnant une valeur aux émissions de CO₂, la SNCF souhaite que cet enjeu soit décisif dans la sélection des projets.
- La croissance d'Alfen est entièrement tirée par la transition énergétique, les énergies renouvelables, et l'adoption des véhicules électriques. L'entreprise a réduit ses émissions de CO₂ de 20% entre 2019 et 2021

Actualités Social :

- La société Amplifon se distingue dans l'accueil et l'accompagnement des stagiaires et alternants. Le groupe permet notamment de leur donner accès à toutes les formations habituellement proposées qu'aux collaborateurs permanents.
- Stellantis s'engage à garantir le respect des droits de l'Homme au sein de Stellantis et tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Pour ce faire, un tiers indépendant est chargé d'évaluer les fournisseurs de niveau 1 de Stellantis et de leur attribuer une note moyenne en matière de droits de l'Homme. Cette performance a augmenté de 2,7 % en 2021.

Actualités Gouvernance :

- Le groupe Seb a décidé en 2022 de séparer les fonctions de président et directeur général, permettant d'éviter la concentration des pouvoirs entre les mains d'une seule personne. Le rôle de contre-pouvoir joué par le président peut ainsi librement s'exercer.
- A2A a une gouvernance robuste sur les enjeux ESG. Son conseil d'administration est composé de 12 membres dont 42% sont des femmes. La direction dispose de plus d'un plan d'incitation à court terme, qui est lié à des objectifs ESG pour 17,5 % du total.

Focus thématique : Une COP27 focalisée sur la réparation des impacts du réchauffement climatique mais qui ne traite pas de ses causes.

La Conférence des Parties (COP) des Nations-Unies n'a donné lieu à aucun nouvel accord sur une réduction supplémentaire des émissions de gaz à effet de serre, notamment sur les énergies fossiles. L'espoir de respecter l'objectif de l'Accord de Paris (contenir le réchauffement à +2°C/1.5°C) devient impossible à atteindre. La situation actuelle estime que la planète s'est déjà réchauffée de +1.2°C. Selon les Nations-Unies, les engagements actuellement pris par les Etats (s'ils sont respectés) mèneraient vers une température à +2.4°C en 2100 et à +2.8°C si on s'intéresse aux politiques réellement mises en place.

Face à ce constat, l'enjeu est donc l'adaptation au changement climatique. C'est la principale avancée de cette COP27. A été décidé la création d'un fonds pour les pertes et dommages permettant aux pays en développement les plus vulnérables aux effets néfastes de la crise climatique (sécheresses, inondations, montée des eaux, etc...) de bénéficier d'un soutien financier. L'adaptation au changement climatique pourrait en effet coûter entre 290 et 580 milliards de dollars par an aux pays en développement d'ici 2030 et jusqu'à 1700 milliards de dollars en 2050.

Les pays se sont donc entendus pour réparer les impacts négatifs du changement climatique mais ne se sont pas attaqués à leurs causes.

Focus valeur : Nokia

L'entreprise de télécommunications finlandaise Nokia a mis en place une politique climatique ambitieuse. Elle s'est fixée comme nouvel objectif en 2021 de réduire de moitié ses émissions absolues de CO2 d'ici 2030 (base : 2019) en intégrant la totalité des scopes (1,2 et 3) dans son calcul. Cet objectif a été approuvé par le SBTi (initiative internationale visant à accompagner les entreprises vers une économie bas carbone).

Afin de respecter cet engagement, Nokia met en place de multiples mesures, allant de l'amélioration de l'efficacité énergétique de ses produits, à la réflexion sur leur conception en passant par l'amélioration de l'utilisation des ressources. A titre d'exemple, le groupe souhaite que la totalité de l'électricité achetée provienne de sources renouvelables d'ici 2025.

Plus de 90% de l'empreinte carbone de Nokia se situe en scope 3, à savoir les émissions de gaz à effet de serre générés lors de l'utilisation de ses produits. La réduction des émissions de ce scope 3 constitue ainsi une de ses priorités. Le groupe aide notamment ses clients à réduire la consommation d'énergie de leur réseau et donc à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

Cette politique climatique est reconnue par le marché, notamment par le CDP (Carbone Disclosure Project) qui juge de la pertinence et la robustesse des stratégies climatiques des entreprises participantes. Nokia se place ainsi dans le groupe des 5% des meilleures entreprises parmi les 6000 entreprises qui reportent sur leurs émissions de gaz à effet de serre.

Focus obligation verte : Obligation verte Intesa San Paolo

Avec plus de 20 millions de clients à travers le monde dont 14 millions en Italie, la banque Intesa Sanpaolo est la plus grande banque italienne. Elle fait également partie des banques qui gère le mieux les risques extra-financiers auxquels elle est exposée. Son plan d'actions 2021-2025 comprend des engagements environnementaux et sociaux. Elle a ainsi pour objectif d'engager 115 milliards d'euros en faveur de la société et de la transition verte et environ 500 millions d'euros pour soutenir les personnes dans le besoin.

Au-delà du financement via sa politique de prêts (soutien à l'économie réelle, notamment pour une transition climatique et davantage d'inclusion sociale), Intesa Sanpaolo souhaite augmenter la part d'investissements responsables de ses actifs sous gestion (de 46% de ses encours en 2021 à 60% en 2025).

Sur l'enjeu climatique plus spécifiquement, le groupe s'est engagé sur une stratégie d'émissions nettes de gaz à effet de serre à zéro : en 2030 pour ses propres émissions, en 2050 pour les émissions de ses portefeuilles de prêts/investissement/gestion d'actifs/assurance. Le groupe a également engagé une réflexion sur une politique de préservation de la biodiversité. Depuis 2017, un programme d'émissions d'obligations vertes a été mis en place dont les fonds servent à financer uniquement des projets « verts ». Depuis le lancement, 3Mds d'euros ont été consacrés à de tels financements : énergies renouvelables, efficacité énergétique, bâtiments verts, économie circulaire, gestion durable des ressources et de la biodiversité. Avec le financement de tels projets, le groupe a pu éviter 5.5M de tonnes de CO2.

INVESTISSEMENT SOLIDAIRE

Pour ses fonds solidaires multi-entreprises, Sienna Gestion (anciennement Malakoff Humanis Gestion d'Actifs) a retenu FRANCE ACTIVE et HABITAT ET HUMANISME.

- La société France Active Investissement (FAI), (nouveau nom de la Société d'Investissement France Active - SIFA) est la 1ère société d'investissement solidaire en France. Son objectif est de renforcer les fonds propres des entreprises solidaires et des associations d'utilité sociale pour créer des emplois.
- Habitat et Humanisme permet aux personnes seules et aux familles en difficulté d'accéder à un logement décent à loyer modéré, situé dans un quartier équilibré, et de bénéficier d'un accompagnement de proximité favorisant une véritable insertion. La Foncière Habitat et Humanisme dispose de plus de 9 500 logements en gestion ou acquis en propre et possède 40 établissements d'hébergement pour les personnes âgées.

L'entrepreneuriat social est un des mécanismes contribuant à la transformation du monde actuel, au même titre que l'économie numérique ou le changement climatique.

Actu Solidaire : Projet La Maison Saint-Charles Habitat & Humanisme

Toujours fidèle à sa vocation humaniste, Habitat Humanisme en partenariat avec la Congrégation des Dominicaines de la Présentation a permis la naissance du projet « La Maison Saint-Charles ». Dans le souci de faire perdurer l'esprit de cet espace du 15ème arrondissement de Paris, ils ont conçu ensemble ce projet social original permettant d'ouvrir le site sur le quartier.

La Maison Saint-Charles est un lieu mixte et ouvert, qui mêle des logements sociaux, du tourisme solidaire, et des espaces de coworking et des salles de réunion pour les habitants du quartier. Pour Habitat & Humanisme, l'association de logements et d'espaces d'activités ouverts au public constitue un levier pour créer des **sas de rencontres et de brassage** entre les habitants et leur environnement immédiat.

La Maison Saint-Charles propose :

- ✓ Une résidence intergénérationnelle :
 - 20 logements pour des seniors autonomes en situation d'isolement ;
 - 10 logements pour des familles monoparentales nécessitant un accompagnement de proximité ;
 - 15 studios pour jeunes de 18 à 30 ans inscrits dans une dynamique d'insertion socioprofessionnelle ;
 - 2 grands logements en colocation ;
- ✓ 15 chambres d'hôtes ;
- ✓ 3 salles de réunion et un espace de coworking.

POURCENTAGE OPC INTERNE

Le pourcentage d'OPC internes détenus au 30/12/2022 est égal à 89,65 % de l'actif net.

ACTIF MOYEN

	Part A	Part B	Total
Actif net moyen	187 260 612,66	3 499 644,93	190 760 257,58

TABEAU RECAPITULATIF DES FRAIS FACTURES AU COURS DU DERNIER EXERCICE

	Part A	Part B
Frais de fonctionnement et de gestion	0,75%	0,75%
dont :		
- frais de fonctionnement et de gestion à la charge du fonds	0,75%	0,00%
- frais de fonctionnement et de gestion à la charge de l'entreprise	0,00%	0,75%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement	0,34%	0,34%
Ce coût se détermine à partir :		
- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement	0,79%	0,79%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion et l'OPC investisseur	-0,46%	-0,46%
Autres frais facturés à l'OPC	0,01%	0,01%
Ces autres frais se composent en :		
- commissions de surperformance	0,00%	0,00%
- frais de transaction	0,01%	0,01%
Total facturé à l'OPC au cours du dernier exercice clos	1,10%	0,35%
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	0,00%	0,75%

L'ensemble des frais est exprimé en % annualisé de l'actif moyen de l'OPC = Valeur moyenne sur l'exercice de l'actif calculé aux dates d'établissement de la VL.

**ANNEXE III / ANNEXE V
MODÈLE D'INFORMATIONS PÉRIODIQUES POUR LES PRODUITS FINANCIERS VISÉS À L'ARTICLE 9,
PARAGRAPHES 1 À 4 BIS, DU RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 ET À L'ARTICLE 5, L'ALINÉA,
DU RÈGLEMENT (UE) 2020/852**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie

Dénomination du produit : EPSENS EQUILIBRE ISR SOLIDAIRE

Identifiant d'entité juridique : 969500Y8QN5S0KK55R96

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?	
☒ ☒ ☐ Oui	☒ ☐ ☒ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____ % ☐ Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de d'investissements durables : ☐ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur la plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☒ Ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____ %	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales dans la sélection et le suivi des titres via l'application d'une politique d'exclusion et via la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) des émetteurs.

Les politiques d'exclusion sectorielles et normatives de Sienna Gestion sont de deux ordres :

- Sectorielle : charbon thermique, armes controversées et tabac.
- Normative : les entreprises ne respectant pas le Pacte Mondial des Nations-Unies, c'est à dire celles impliquées dans des controverses très graves ou graves et fréquentes.

D'autre part, des critères ESG sont intégrés dans la stratégie en privilégiant les émetteurs obtenant les meilleures notes ESG. Pour cela, Sienna Gestion utilise principalement les notations ESG de Sustainalytics construites pour les émetteurs privés sur une approche par les risques ESG. La méthodologie de notation extra-financière repose sur 3 piliers : Environnement, Social et Gouvernance. Pour chaque pilier, les enjeux ESG évalués sont activés en fonction de l'exposition du secteur de l'émetteur aux risques ESG. Exemples de critères/enjeux ESG :

- Environnement : programme de lutte contre le changement climatique, déchets, eau, etc.
- Social : valorisation du capital humain (formations, recrutement, lutte contre les discriminations), respect des droits de l'Homme (conditions sociales dans la chaîne d'approvisionnement, etc.)
- Gouvernance : indépendance du Conseil d'administration, rémunération des dirigeants, etc.

Sur l'univers de départ du fonds, au minimum 20% des émetteurs ayant obtenu les moins bonnes notes ESG sont interdites d'investissement. Une approche best in class est appliquée pour les émetteurs privés et best in universe pour les émetteurs publics.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds se traduisent via la note moyenne ESG mentionnée ci-dessus. La note moyenne pondérée ESG du fonds est de 80.72. La note ESG moyenne de l'univers de départ "MSCI Europe (MXEU) + Bloomberg Euro Aggregate Corpo&Fi" est de 79.77. 0 étant la moins bonne note et 100 étant la meilleure. Les politiques d'exclusions décrites ci-dessus ont également été respectées.

- **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Ces éléments n'ayant pas été mesurés au cours de l'exercice précédent, cette question n'est pas applicable.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissements sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

Le fonds solidaire a investi entre 5% et 10% de son actif net dans des entreprises solidaires. Ces structures présentent les caractéristiques suivantes au choix : (i) l'emploi des salariés dans le cadre de contrats aidés ou en situation d'insertion professionnelle ou bien (ii) sont constituées sous forme d'associations, de coopératives, de mutuelles etc. Ces financements ont ainsi permis, par exemple, d'accompagner les personnes isolées, de soutenir l'emploi des salariés dans le cadre de contrats aidés ou en situation d'insertion professionnelle, les personnes au chômage, sans logement ou en situation de handicap.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Ce produit financier investit entre 5 et 10% de son actif net dans des investissements durables respectant le principe de ne pas causer de préjudice important. L'application de ce principe se matérialise tout d'abord par la prise en compte des exclusions sectorielles et normatives de Sienna Gestion et du suivi des controverses des projets solidaires financés. Une analyse extra-financière des structures est également réalisée avant investissement afin de s'assurer de l'intégration de ces enjeux par les structures solidaires soutenues.

- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Les incidences négatives sont prises en considération via les indicateurs PAI. Les indicateurs sont notamment pris en compte en appliquant les politiques d'exclusion de Sienna Gestion et via l'analyse extra-financière de la structure effectuée avant investissement.

- ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :***

Les exclusions normatives de Sienna Gestion prévoient que tout investissement dans des entreprises qui ne respectent pas le Pacte Mondial des Nations-Unies sont exclues. Sont ainsi écartées du fonds toute entreprise impliquée dans des violations très graves ou graves et fréquentes de l'un des principes du Pacte Mondial, impliquant de fait une réduction des incidences négatives de ses investissements.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Ce produit prend en compte les principales incidences négatives (PAI) via notamment la notation ESG des émetteurs, l'évaluation des controverses et les politiques formalisées (exclusion charbon, armes controversées, stratégie climat, etc). La note ESG (décrite auparavant) couvre, par le biais de 21 enjeux matériels et plus de 200 critères sous-jacents, tous les sujets ESG ciblés par les PAI. Néanmoins, les 21 enjeux ne sont pas activés pour tous les secteurs mais uniquement lorsqu'ils sont jugés matériels.

Plus spécifiquement les PAI suivants sont couverts dans le processus de Sienna Gestion. Certains fonds peuvent renforcer la prise en compte de PAI via leur approche thématique.

Thématique	PAI	Politique/ process
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	✓ Politique charbon
	2. Empreinte carbone	✓ Pilotage du mix énergétique pour un alignement au scénario 2°C de l'IAE (formalisé dans l'article 29)
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	✓ Pilotage de l'empreinte carbone avec objectif de réduction
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés) ✓ Processus d'identification et de gestion des controverses
Eau	8. Rejets dans l'eau	✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés) ✓ Processus d'identification et de gestion des controverses
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)
Questions sociales et de personnel	10. Violation des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multi nationales	✓ Politique d'exclusion normative à travers le processus d'identification et de gestion des controverses ✓ Note ESG (pour tous les secteurs)
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondiale des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multi nationales	✓ Politique d'exclusion normative à travers le processus d'identification et de gestion des controverses ✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	✓ Note ESG (pour tous les secteurs)
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	✓ Note ESG (pour tous les secteurs) ✓ Politique de vote avec les critères de vote liés à la mixité au sein du Conseil d'administration
	14. Exposition à des armes controversées	✓ Politique d'exclusion dédiée

Les PAI sont ainsi atténués par l'application stricte des politiques d'exclusions sectorielles et normatives ainsi que par la prise en compte des notes ESG dans le processus de gestion.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Il s'agit du top 15 du fonds sur un inventaire moyen du dernier exercice.

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissement les plus importants	Secteur BICS	% d'actifs	Pays
SIENNA ACTIONS EURO ISR	Finance	45,60%	France
SIENNA SOUVERAINS 5-7 ISR - C	Finance	30,57%	France
SIENNA CREDIT ISR	Finance	6,83%	France
FRANCE ACTIVE	Finance	3,33%	France
SIENNA ACTIONS SOLIDAIRE EMPLOI SANTE ISR R	Finance	2,80%	France
SIENNA MONETAIRE ISR A	Finance	1,75%	France
SIENNA SOUVERAIN 3-5 ISR	Finance	1,69%	France
HABI ET 0.15 01-23	Solidaire	1,60%	France
ISH MSCI EMU ESG-GBP ETF(GER)	Finance	1,29%	Ireland
ISHARES DJ EU STOXX50	Finance	0,76%	Germany
SIENNA ACTIONS PME ETI ISR PART R	Finance	0,66%	France
BAO HABITAT ET HUMANISME 0.15% 30/01/23	Solidaire	0,62%	France
HABI ET 0.06 12-21	Solidaire	0,53%	France
BAO HABI ET HUMA 0.30% 06/07/23	Solidaire	0,52%	France
SIENNA COURT TERME ISR I	Finance	0,50%	France



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

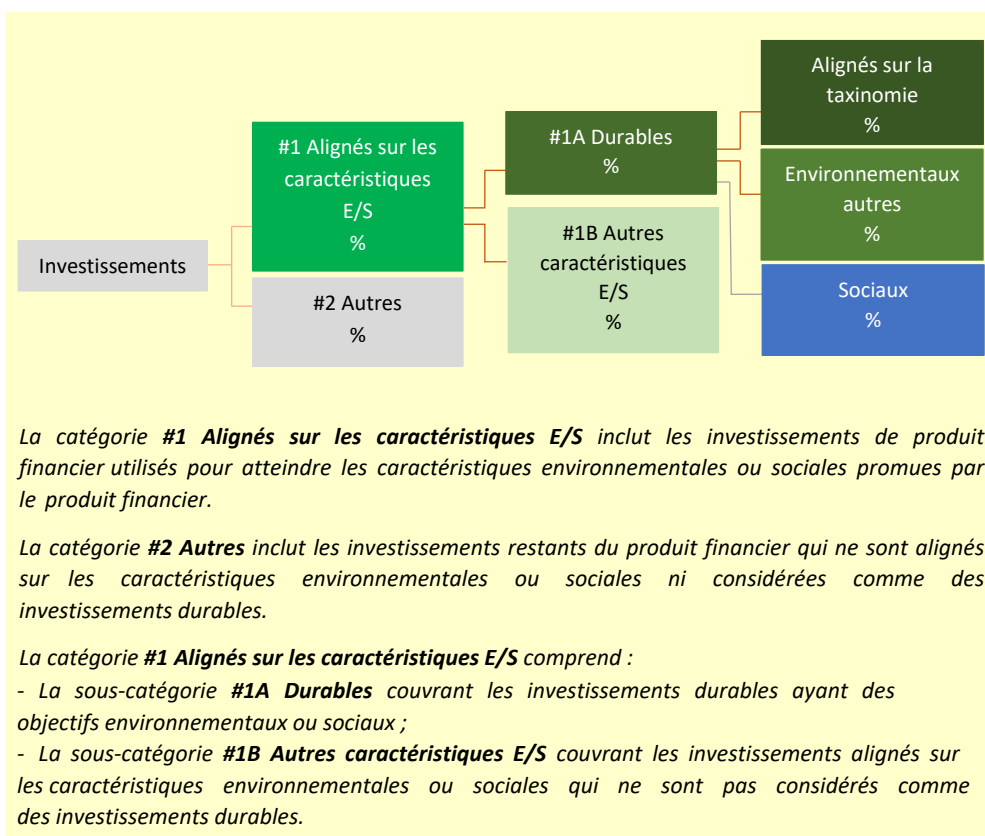
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

• Quelle était l'allocation des actifs ?



- **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur BICS	% d'actifs
Finance	96,03%
Solidaire	3,67%
Devise	0,30%
Future	0,00%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce produit ne réalise pas d'investissement durable avec un objectif environnemental, la mesure de son alignement à la taxinomie de l'UE n'est donc pas applicable.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE⁽¹⁾?**

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

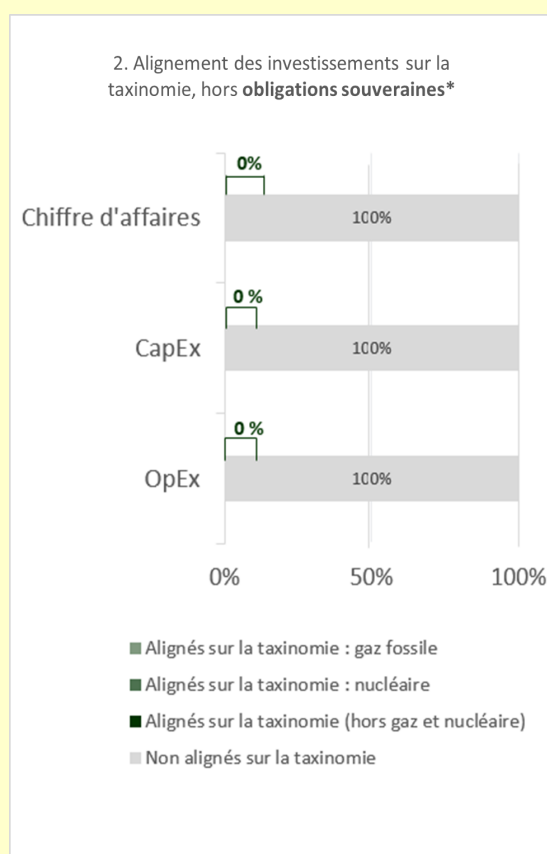
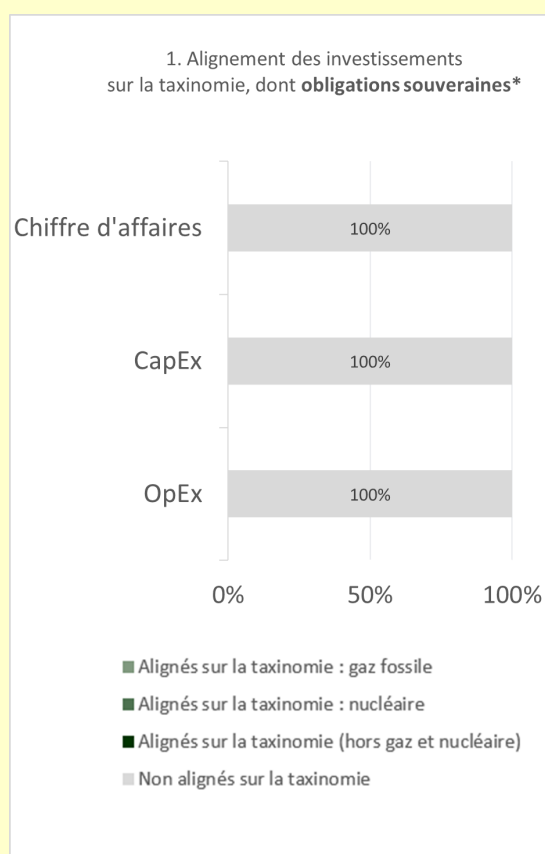
☒ Non

(1) Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- Du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- Des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- Des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part minimale des investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement européen sur la taxonomie était de 0 % pour les activités transitoires et de 0 % pour les activités habilitantes.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

N/A



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

N/A

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE)



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion d'investissement durable sur le plan social était de 0%, soit la proportion d'actif net du fonds dans des structures solidaires.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financiers qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables, à savoir : 0.3% de liquidités détenues en tant que liquidités auxiliaires, 0.02% de dérivés à titre de couverture et 7.77% de titres n'étant pas couverts par une analyse ESG.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds se traduisent via les notations ESG décrites ci-dessus. La note moyenne pondérée ESG du portefeuille permet ainsi de quantifier et de suivre la performance extra-

financière des émetteurs du fonds de façon mensuelle. La note ESG de l'univers de départ du fonds est également calculée. Les notes ESG des émetteurs sont actualisées tous les trimestres. La politique d'exclusion est par ailleurs au cœur de l'approche de Sienna Gestion et vise à exclure de ses investissements potentiels les actifs exposés à des risques de durabilité significatifs ou pouvant avoir un impact négatif significatif sur les facteurs de durabilité.

Un contrôle de la correspondance entre les titres des portefeuilles avec les émetteurs autorisés de l'univers est effectué par Sienna Gestion. La composition des portefeuilles est analysée via une procédure automatique permettant de vérifier le respect de la politique ISR et de l'univers autorisé.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le fonds a pour indice de référence un indice de marché large n'ayant pas été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques de durabilité.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**
N/A

ETATS FINANCIERS





KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement d'Entreprise EPSENS EQUILIBRE ISR SOLIDAIRE

18, rue de Courcelles - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif EPSENS EQUILIBRE ISR SOLIDAIRE constitué sous forme de fonds commun de placement d'entreprise relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A.
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une entité de droit anglais.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €. Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Severine Ernest
KPMG le 30/06/2023 10:18:02

Séverine Ernest
Associée



BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	172 445 115,80	209 061 064,11
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	6 395 452,84	6 350 623,56
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	6 395 452,84	6 350 623,56
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	158 694 506,93	195 703 329,72
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	158 694 506,93	195 703 329,72
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	345 718,53	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	345 718,53	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	7 009 437,50	7 007 110,83
CRÉANCES	5 679 559,01	204 143,40
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	5 679 559,01	204 143,40
COMPTES FINANCIERS	0,00	764 430,18
Liquidités	0,00	764 430,18
TOTAL DE L'ACTIF	178 124 674,81	210 029 637,69

BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	177 431 577,63	207 796 187,84
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	77 001,43	2 623 553,45
Résultat de l'exercice (a,b)	-499 564,03	-542 689,00
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	177 009 015,03	209 877 052,29
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	345 718,54	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	345 718,54	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	345 718,54	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	141 156,06	152 585,40
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	141 156,06	152 585,40
COMPTES FINANCIERS	628 785,18	0,00
Concours bancaires courants	628 785,18	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	178 124 674,81	210 029 637,69

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO STOXX 50 0323	378 500,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
FGBL BUND 10A 0323	7 311 150,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 903,22	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	13,02	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	12 035,81
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	17 019,27	0,00
TOTAL (1)	18 935,51	12 035,81
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	8 899,44	5 133,60
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	8 899,44	5 133,60
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	10 036,07	6 902,21
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	560 301,41	592 904,54
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	26 174,75	29 426,78
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	-524 090,59	-556 575,55
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	24 526,56	13 886,55
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	-499 564,03	-542 689,00

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Conformément à l'instruction n°2011-21 du 21 décembre 2011 de l'Autorité des Marchés Financiers, les titres de capital ou donnant accès au capital de l'entreprise, les obligations et les titres de créances négociables non admis aux négociations sur un marché réglementé sont évalués suivant la méthode de valorisation déterminée par un expert indépendant.

Toutefois, les obligations émises par l'entreprise non admises aux négociations sur un marché réglementé peuvent être évaluées à leur valeur nominale augmentée du coupon couru si le contrat d'émission comporte l'engagement par la société émettrice de racheter des titres à leur valeur nominale augmentée du coupon couru, à première demande du souscripteur.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au règlement du fonds.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Parts A :

	Frais facturés		Assiette	Taux barème	Prise en charge par le FCPE/ Entreprise
1	Frais de gestion financière (*)		Actif net	0,75 % maximum l'an	FCPE
2	Frais administratifs externes à la société de gestion		Actif net	Les honoraires du commissaire aux comptes sont fixés à un montant forfaitaire de 2 100,00 euros TTC (selon tarification annuelle appliquée)	FCPE
3	Frais indirects maximum	Commissions indirectes (souscriptions/ra chats)	Néant	Néant	Néant
	(commissions et frais de gestion)	Frais de gestion (**)	Actif net	0,60 % TTC maximum l'an	FCPE
4	Commissions de mouvement (*)		Néant	Néant	Néant
5	Commission de surperformance (*)		Néant	Néant	Néant

Parts B :

	Frais facturés		Assiette	Taux barème	Prise en charge par le FCPE/ Entreprise
1	Frais de gestion financière (*)		Actif net	0,75 % maximum l'an	Entreprise
2	Frais administratifs externes à la société de gestion		Actif net	Les honoraires du commissaire aux comptes sont fixés à un montant forfaitaire de 2 100,00 euros TTC (selon tarification annuelle appliquée)	FCPE
3	Frais indirects maximum	Commissions indirectes (souscriptions/rac hats)	Néant	Néant	Néant
	(commissions et frais de gestion)	Frais de gestion (**)	Actif net	0,60 % TTC maximum l'an	FCPE
4	Commissions de mouvement (*)		Néant	Néant	Néant
5	Commission de surperformance (*)		Néant	Néant	Néant

* Depuis la révocation de l'option de TVA en date du 01/01/2008, ces frais sont exonérés de TVA en vertu de l'article 261 C 1er du CGI.

** La moyenne des frais indirects, déduction faite des rétrocessions, ne dépasse pas 0,60 % TTC de l'actif net. Ils sont également à la charge du fonds.

Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances du FCPE pourront s'ajouter aux frais facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

Le taux de frais effectivement constaté est mentionné chaque année dans le rapport de gestion.
Les différents postes constituant les frais de fonctionnement et de gestion sont calculés et provisionnés lors de chaque valeur liquidative.

Les frais de gestion de la part A sont pris en charge par le FCPE (selon les accords dans l'Entreprise).
Les frais de gestion financière de la part B sont pris en charge par chaque Entreprise adhérente (selon les accords dans l'Entreprise) et sont facturés trimestriellement.
Les honoraires du Commissaire aux comptes s'élèvent à 2100 euros , ils sont pris en charge par le fonds.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts EPSSENS EQUILIBRE ISR SOLIDAIRE "A"	Capitalisation	Capitalisation
Parts EPSSENS EQUILIBRE ISR SOLIDAIRE "B"	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	209 877 052,29	200 728 011,49
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	34 077 426,67	40 113 454,83
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-42 498 821,73	-49 388 024,05
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	972 182,44	2 013 683,80
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 111 325,45	-20 181,20
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	934 017,71	665 250,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-706 936,38	0,00
Frais de transactions	-25 352,84	-1 740,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-23 644 868,55	16 323 172,97
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-3 862 110,17	19 782 758,38
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-19 782 758,38	-3 459 585,41
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-340 268,54	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-340 268,54	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-524 090,59	-556 575,55
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	177 009 015,03	209 877 052,29

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

DÉTAIL DES COLLECTES^(*)

	30/12/2022	31/12/2021
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	34 077 426,67	40 113 454,83
Versements de la réserve spéciale de participation	8 390 059,51	7 458 046,69
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	0,00	0,00
Versement de l'intéressement	8 957 590,90	8 736 116,40
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)	0,00	0,00
Versements volontaires	2 715 333,67	3 729 981,13
Abondements de l'entreprise	4 644 651,47	5 288 142,06
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	9 369 791,12	14 901 168,55
Transferts provenant d'un CET	0,00	0,00
Transferts provenant de jours de congés non pris	0,00	0,00
Distribution des dividendes	0,00	0,00
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>72 172,56</i>	<i>0,00</i>
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	42 498 821,73	49 388 024,05
Rachats	15 703 505,76	16 259 456,55
Transferts à destination d'un autre OPC	26 795 315,97	33 128 567,50

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES		
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
Billets à ordre	7 009 437,50	3,96
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	7 009 437,50	3,96
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	378 500,00	0,21
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	378 500,00	0,21
AUTRES OPÉRATIONS		
Taux	7 311 150,00	4,13
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	7 311 150,00	4,13

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	7 009 437,50	3,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	628 785,18	0,36
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	7 311 150,00	4,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	5 006 437,50	2,83	2 003 000,00	1,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	628 785,18	0,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 311 150,00	4,13

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	5 276 800,00
	Souscriptions à recevoir	83 468,26
	Rétrocession de frais de gestion	72 169,95
	Dépôts de garantie en espèces	247 120,80
TOTAL DES CRÉANCES		5 679 559,01
DETTES		
	Rachats à payer	28 586,07
	Frais de gestion fixe	111 934,99
	Autres dettes	635,00
TOTAL DES DETTES		141 156,06
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		5 538 402,95

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part EPESENS EQUILIBRE ISR SOLIDAIRE "A"		
Parts souscrites durant l'exercice	567 036,73450	33 872 325,09
Parts rachetées durant l'exercice	-710 981,80149	-42 084 040,42
Solde net des souscriptions/rachats	-143 945,06699	-8 211 715,33
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 031 259,92861	
Part EPESENS EQUILIBRE ISR SOLIDAIRE "B"		
Parts souscrites durant l'exercice	21 651,5961	205 101,58
Parts rachetées durant l'exercice	-42 847,3651	-414 781,31
Solde net des souscriptions/rachats	-21 195,7690	-209 679,73
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	347 393,8596	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part EPESENS EQUILIBRE ISR SOLIDAIRE "A"	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part EPESENS EQUILIBRE ISR SOLIDAIRE "B"	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

	30/12/2022
Parts EPSSENS EQUILIBRE ISR SOLIDAIRE "A"	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 402 690,81
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,75
Rétrocessions des frais de gestion	852 666,23
Parts EPSSENS EQUILIBRE ISR SOLIDAIRE "B"	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	38,33
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	15 936,25

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			158 689 421,96
	FR0007059886	MHGA ACTIONS ISR PME-ETI Part R	1 226 583,60
	FR0011654920	SIENNA ACTIONS EUROS ISR	82 607 347,87
	FR0010915678	SIENNA ACTIONS SOLIDAIRE EMPLOI SANTE ISR "R"	5 259 072,28
	FR0007392220	SIENNA CREDIT ISR	10 336 994,62
	FR0013312949	SIENNA SOUVERAIN 5-7 ANS ISR	59 259 423,59
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			158 689 421,96

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-499 564,03	-542 689,00
Total	-499 564,03	-542 689,00

	30/12/2022	31/12/2021
Parts EPSSENS EQUILIBRE ISR SOLIDAIRE "A"		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-515 211,67	-560 632,20
Total	-515 211,67	-560 632,20

	30/12/2022	31/12/2021
Parts EPSSENS EQUILIBRE ISR SOLIDAIRE "B"		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	15 647,64	17 943,20
Total	15 647,64	17 943,20

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	77 001,43	2 623 553,45
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	77 001,43	2 623 553,45

	30/12/2022	31/12/2021
Parts EPSSENS EQUILIBRE ISR SOLIDAIRE "A"		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	75 539,30	2 574 342,35
Total	75 539,30	2 574 342,35

	30/12/2022	31/12/2021
Parts EPSSENS EQUILIBRE ISR SOLIDAIRE "B"		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 462,13	49 211,10
Total	1 462,13	49 211,10

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	63 340 492,63	64 443 498,97	200 728 011,49	209 877 052,29	177 009 015,03
Parts EPSSENS EQUILIBRE ISR SOLIDAIRE "A" en EUR					
Actif net	63 340 492,63	64 443 498,97	197 020 004,68	205 927 123,96	173 695 113,73
Nombre de titres	1 184 397,43450	1 065 551,25380	3 317 985,60360	3 175 204,99560	3 031 259,92861
Valeur liquidative unitaire	53,479	60,479	59,379	64,854	57,301
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	12,96	-0,31	-0,69	0,81	0,02
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,39	-0,20	-0,13	-0,17	-0,16
Parts EPSSENS EQUILIBRE ISR SOLIDAIRE "B" en EUR					
Actif net	0,00	0,00	3 708 006,81	3 949 928,33	3 313 901,30
Nombre de titres	0,00	0,00	380 765,0300	368 589,6286	347 393,8596
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	9,738	10,716	9,539
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	-0,11	0,13	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,04	0,04	0,04

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
FRANCE ACTIVE INVESTISSEMENT CATEGORIE B	EUR	61 146	6 361 629,84	3,59
HABITAT ET HUMANISME STE FONCIERE	EUR	227	33 823,00	0,02
TOTAL FRANCE			6 395 452,84	3,61
TOTAL Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			6 395 452,84	3,61
TOTAL Actions et valeurs assimilées			6 395 452,84	3,61
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
MHGA ACTIONS ISR PME-ETI Part R	EUR	11 352	1 226 583,60	0,69
SIENNA ACTIONS EUROS ISR	EUR	1 269 320,0348 2	82 607 347,87	46,67
SIENNA ACTIONS SOLIDAIRE EMPLOI SANTE ISR "R"	EUR	387 266	5 259 072,28	2,98
SIENNA CREDIT ISR	EUR	18 323,45627	10 336 994,62	5,84
SIENNA SOUVERAIN 5-7 ANS ISR	EUR	16 605,33438	59 259 423,59	33,48
TOTAL FRANCE			158 689 421,96	89,66
IRLANDE				
iShares MSCI EMU ESG Screened UCITS ETF EUR (Acc)	EUR	811	5 084,97	0,00
TOTAL IRLANDE			5 084,97	0,00
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			158 694 506,93	89,66
TOTAL Organismes de placement collectif			158 694 506,93	89,66
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO STOXX 50 0323	EUR	-10	5 450,00	0,00
FGBL BUND 10A 0323	EUR	55	-345 718,54	-0,20
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-340 268,54	-0,20
TOTAL Engagements à terme fermes			-340 268,54	-0,20
TOTAL Instruments financier à terme			-340 268,54	-0,20
Appel de marge				
APPEL MARGE B.P.S.S.	EUR	340 268,53	340 268,53	0,20
TOTAL Appel de marge			340 268,53	0,20
Autres instruments financiers				
Billets à ordre				
HABI ET HUMA 0.15% 30-01-23	EUR	5 000 000	5 006 437,50	2,83
HABI ET HUMA 0.3% 06-07-23	EUR	2 000 000	2 003 000,00	1,13
TOTAL Billets à ordre			7 009 437,50	3,96
TOTAL Autres instruments financiers			7 009 437,50	3,96
Créances			5 679 559,01	3,20
Dettes			-141 156,06	-0,07
Comptes financiers			-628 785,18	-0,36
Actif net			177 009 015,03	100,00

Parts EPSSENS EQUILIBRE ISR SOLIDAIRE "B"	EUR	347 393,8596	9,539
Parts EPSSENS EQUILIBRE ISR SOLIDAIRE "A"	EUR	3 031 259,92861	57,301